



TRANSACTION
IMMOBILIÈRE



COURTAGE
BANCAIRE



LOIRE INVESTISSEMENT



LOCATION
& GESTION



SYNDIC DE
COPROPRIÉTÉ

www.loire-investissement.com

• 1 Rue de la Marine – 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT •
• 04 77 56 79 59 •

~ BAREME DES HONORAIRES ~

~ A LA CHARGE DU MANDANT ~

TRANSACTION		
PRIX DE VENTE DU BIEN	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
De 1 000 à 50 000 €	4 166.67 € forfaitaire	5 000 € forfaitaire
De 50 001 € à 80 000 €	9.00 %	10.80 %
De 80 001 € à 100 000€	7.50 %	9.00 %
De 100 001 € à 150 000€	7.08 %	8.50 %
De 150 001 à 200 000€	5.83 %	7,00 %
De 200 001 à 250 000 €	5.00 %	6.00 %
De 251 000 € à 300 000 €	4.58 %	5.50 %
De 300 001 à 400 000 €	4.37 %	5.25 %
Plus de 400 001 €	4.16 %	5.00%
AUTRES PRESTATIONS	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Honoraires de conseil	90 € / heure	108 € / heure
Avis de valeur vénal du bien	166.66 € / avis	200 € / avis
Estimation du bien	125 € / estimation	150 € / estimation

COURTAGE BANCAIRE	
FINANCEMENTS	HONORAIRES TTC
Résidence Principale	1.00 % du montant emprunté Minimum de 750 €
Investissement Locatif	1.50 % du montant emprunté Minimum de 750 €
Rachat de prêt immobilier	1.50 % du montant emprunté Minimum de 750 €
AUTRES PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
Restructuration de prêt	Plafonnés à 8.00 % du montant de l'opération
Assurance de prêt seule	90 € de frais de dossier



TRANSACTION
IMMOBILIÈRE



COURTAGE
BANCAIRE



LOIRE INVESTISSEMENT



LOCATION
& GESTION



SYNDIC DE
COPROPRIÉTÉ

www.loire-investissement.com

• 1 Rue de la Marine – 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT •
• 04 77 56 79 59 •

~ BAREME DES HONORAIRES ~

~ A LA CHARGE DU MANDANT ~

LOCATION

- Les honoraires pouvant être mis à la charge du locataire sont les suivants : visite du candidat, constitution de son dossier, rédaction du bail et établissement de l'état des lieux. Ces honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire, sans que la part imputable à ce dernier ne puisse excéder 50% du montant total de ces honoraires, et sans que cette part ne puisse également dépasser un seuil fixé par décret.
- Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution de dossier et de rédaction d'acte à la charge du locataire (décret du 1^{er} août 2014) : 8 € TTC / m² de surface habitable, pour un bien dans notre département.
- Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire (décret du 1^{er} août 2014) : 3 € TTC / m² de surface habitable, pour un bien dans notre département.

	PRESTATIONS	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
LOCAUX DESTINES A L'HABITATION ET AUTRES	Rédaction de bail et état des lieux	250 € forfaitaire pour le propriétaire	300 € forfaitaire pour le propriétaire
	Rédaction d'un avenant ou toute autre modification au contrat de location	90 € forfaitaire pour le locataire et le propriétaire	108 € forfaitaire pour le locataire et le propriétaire

	PRESTATIONS	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL	Rédaction de bail et d'état des lieux	Forfait de 83.33 € (révisable chaque année) + 8.33 % du montant annuel du loyer, le tout partagé pour moitié entre le locataire et propriétaire	Forfait de 100 € (révisable chaque année) + 10 % du montant annuel du loyer, le tout partagé pour moitié entre le locataire et propriétaire
	Rédaction de bail, de révision ou de renouvellement	Forfait de 83.33 € (révisable chaque année) + 4.16 % du montant annuel du loyer, le tout partagé pour moitié entre le locataire et propriétaire	Forfait de 100 € (révisable chaque année) + 5 % du montant annuel du loyer, le tout partagé pour moitié entre le locataire et propriétaire

GESTION

MONTANT DU LOYER	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
De 10 à 2 500 €	9.00 %	10.80 %
De 2 500 € à 6 500 €	8.00 %	9.60 %
De 6 500 € à 15 000 €	7.50 %	9.00 %
Plus de 15 000 €	7.00 %	8.40 %
Frais administratifs	10 € / an	12 € / an



TRANSACTION
IMMOBILIÈRE



COURTAGE
BANCAIRE



LOIRE INVESTISSEMENT



LOCATION
& GESTION



SYNDIC DE
COPROPRIÉTÉ

www.loire-investissement.com

• 1 Rue de la Marine – 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT •
• 04 77 56 79 59 •

~ BAREME DES HONORAIRES ~

~ A LA CHARGE DU MANDANT ~

SYNDIC DE COPROPRIETE

GESTION COURANTE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
De 2 à 10 lots principaux au titre de la gestion courante annuelle avec un montant minimum de :	1 200 €	1 440 €
Plus de 10 lots principaux au titre de la gestion courante annuelle avec un montant minimum de :	1 500 €	1 800 €

AUTRES PRESTATIONS VARIABLES IMPUTABLES AU SYNDICAT

VACATIONS	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Aux heures ouvrables :	62.50 €	75.00 €
Aux heures non ouvrables :	75.00 €	90.00 €

PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES		HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire.	Forfait copropriété de moins de 50 lots	250.00 €	300.00 €
	Forfait copropriété entre 51 et 100 lots	416.66 €	500.00 €
	Forfait copropriété de plus de 100 lots	583.33 €	700.00 €
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical		Cf « Vacances »	
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport (ou sans rédaction d'un rapport) et en présence du président du conseil syndical (ou sans la présence du président du conseil syndical)		Cf « Vacances »	



TRANSACTION
IMMOBILIÈRE



COURTAGE
BANCAIRE



LOIRE INVESTISSEMENT



LOCATION
& GESTION



SYNDIC DE
COPROPRIÉTÉ

www.loire-investissement.com

• 1 Rue de la Marine – 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT •
• 04 77 56 79 59 •

PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (<i>si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic</i>)	Ouverture de dossier	150.00 €	180.00 €
	Suivi du dossier	Cf « Vacations »	
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes		Cf « Vacations »	
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport/sans rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical/hors la présence du président du conseil syndical		Cf « Vacations »	

PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	12.50 €	15.00 €
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	Cf « Vacations »	
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	Cf « Vacations »	

AUTRES PRESTATIONS VARIABLES DUES PAR LE SYNDICAT ET IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIETAIRE CONCERNE

FRAIS DE RECOUVREMENT (ARTICLE 10-1 A) DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965)	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR	29.16 €	35.00 €
Relance après mise en demeure	41.66 €	50.00 €
Conclusion d'un protocole d'accord	41.66 €	50.00 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	150.00 €	180.00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Vacations honoraires	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Vacations honoraires	

FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS (ARTICLE 10-1 B) DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC	
Etablissement de l'état daté	Forfait lot principal	325.00 €	390.00 €
	Forfait lot secondaire	125.00 €	150.00 €
Opposition sur mutation	58.33 €	70.00 €	